



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# Le programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais



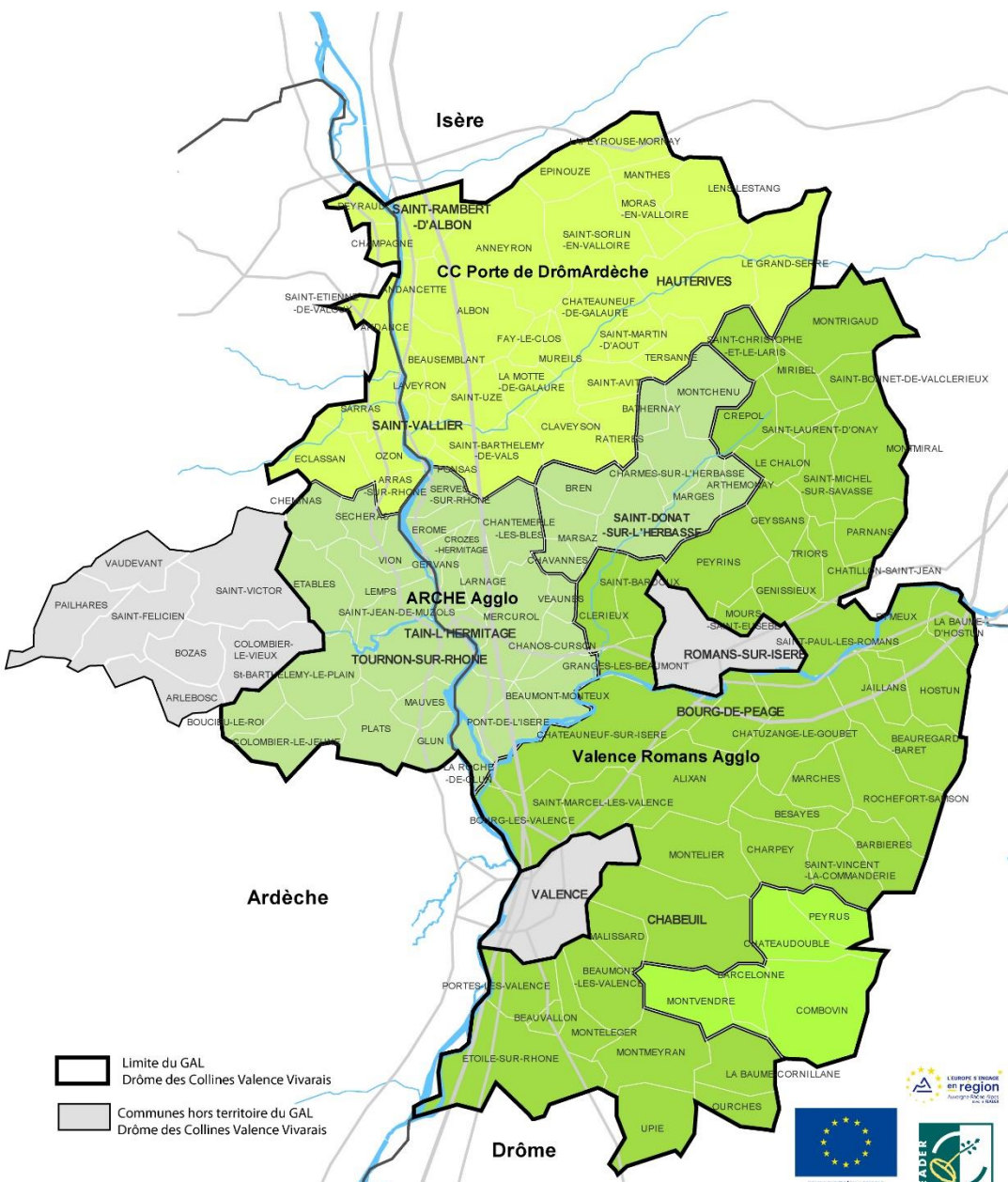


FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# Rappels sur le programme Leader DC2V

- Un territoire délimité : Drôme des Collines Valence Vivarais
- Un portage par 1 EPCI : Com. d'Agglomération Hermitage Tournonais  
Herbasse Pays de St Félicien (ARCHE Agglo) pour le compte de 3 EPCI au  
01.01.2017
- Une démarche de concertation pour construire une stratégie...
- ... basé sur une problématique générale : « Liens Ville-Campagne » et 2  
thématiques régionales ciblées : **Vitalité Sociale des territoires ruraux et  
Stratégie Alimentaire territoriale**
- Une stratégie claire aboutissant à un nombre restreint de fiches actions
- Un budget global pour 6 ans : 1, 850 millions d'€



## Périmètre du LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais

- **123 communes** : Valence et Romans-sur-Isère non éligibles du fait de leur population
- **216 400 habitants** (base Insee 2012)
- **3 EPCI**

Possibilité pour des porteurs de projets des communes de Valence et Romans de mener des actions LEADER portant sur ou ayant un rayonnement sur le périmètre LEADER



# Qu'est ce qu'un programme Leader ?

Un programme européen de soutien au développement rural (**Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale**) :

fonds européen qui soutient les projets innovants, issus d'acteurs publics ou privés et facilite la diffusion des bonnes pratiques et des expériences sur les territoires ruraux.

- Concerne les territoires ruraux ET périurbains
- 2007-2013 : 222 territoires en France, 17 en Rhône-Alpes  
2014-2020 : 30 territoires en Rhône-Alpes et 13 en Auvergne
- Un programme financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# Une stratégie LEADER pour le territoire :

## 2 Piliers :

- Maintenir le dynamisme des acteurs et maintenir le territoire attractif,
- Tisser des liens cohérents entre villes et campagnes à travers le renforcement des solidarités et la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale.





FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# Une stratégie ciblée avec un contenu clair

Intitulé de la stratégie LEADER

Objectifs stratégiques de la candidature

**« NOURRIR LA CAMPAGNE,  
NOURRIR LA VILLE »**

Tisser des liens cohérents entre villes et campagnes à travers le renforcement des solidarités et la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale

**Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants**

**Renforcer l'attractivité et les solidarités du territoire**

**Définir une stratégie pour une alimentation locale et durable**

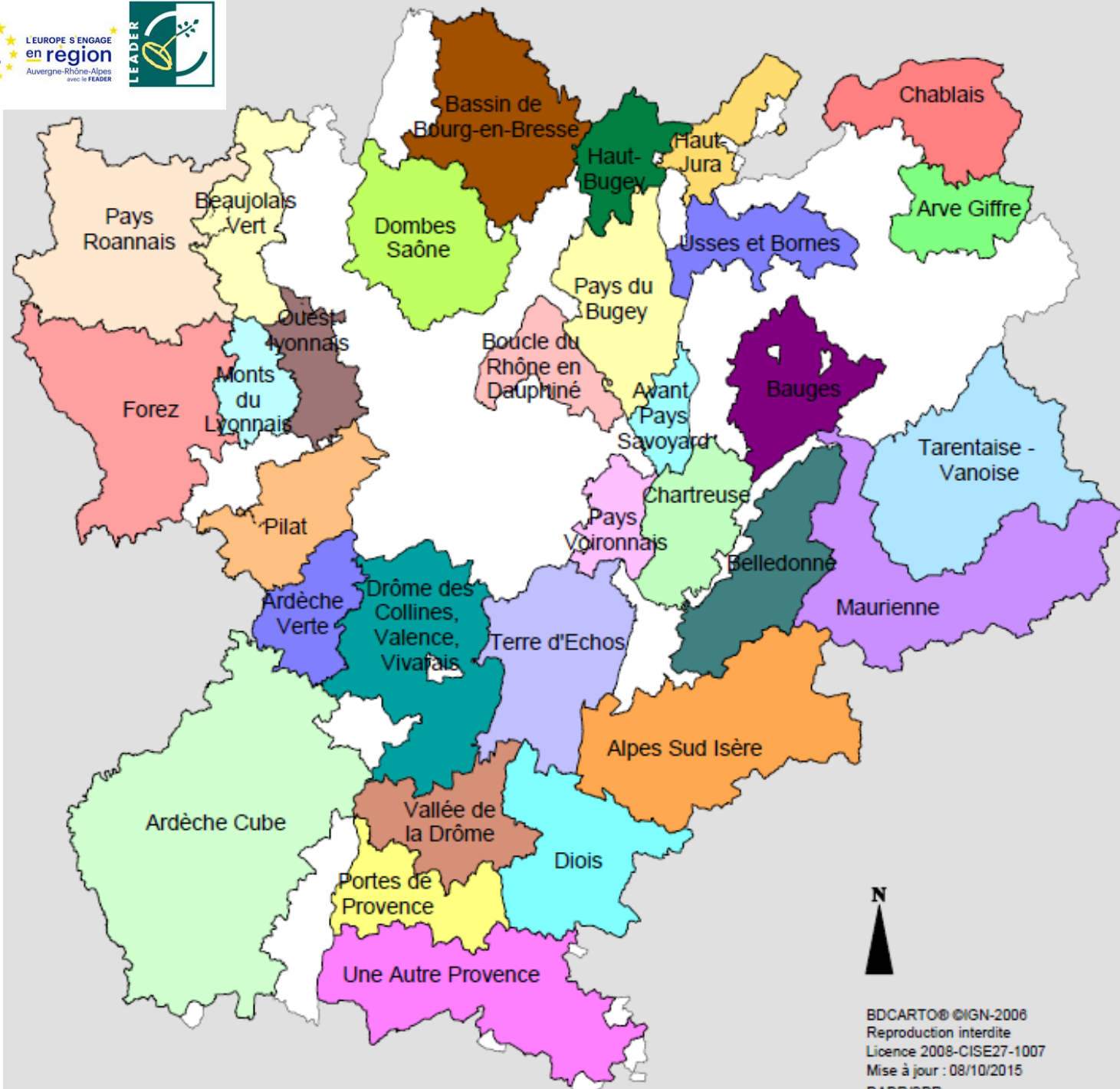
**Développer des projets de coopération**



# Qu'est ce qu'un programme Leader ?

## Des principes...

- Un programme sur 6 ans
- Une stratégie partagée
- Une gouvernance public/privé (CP/GAL)
- Des démarches innovantes
- Un budget pour mettre en œuvre le tout
- Un cofinancement public nécessaire

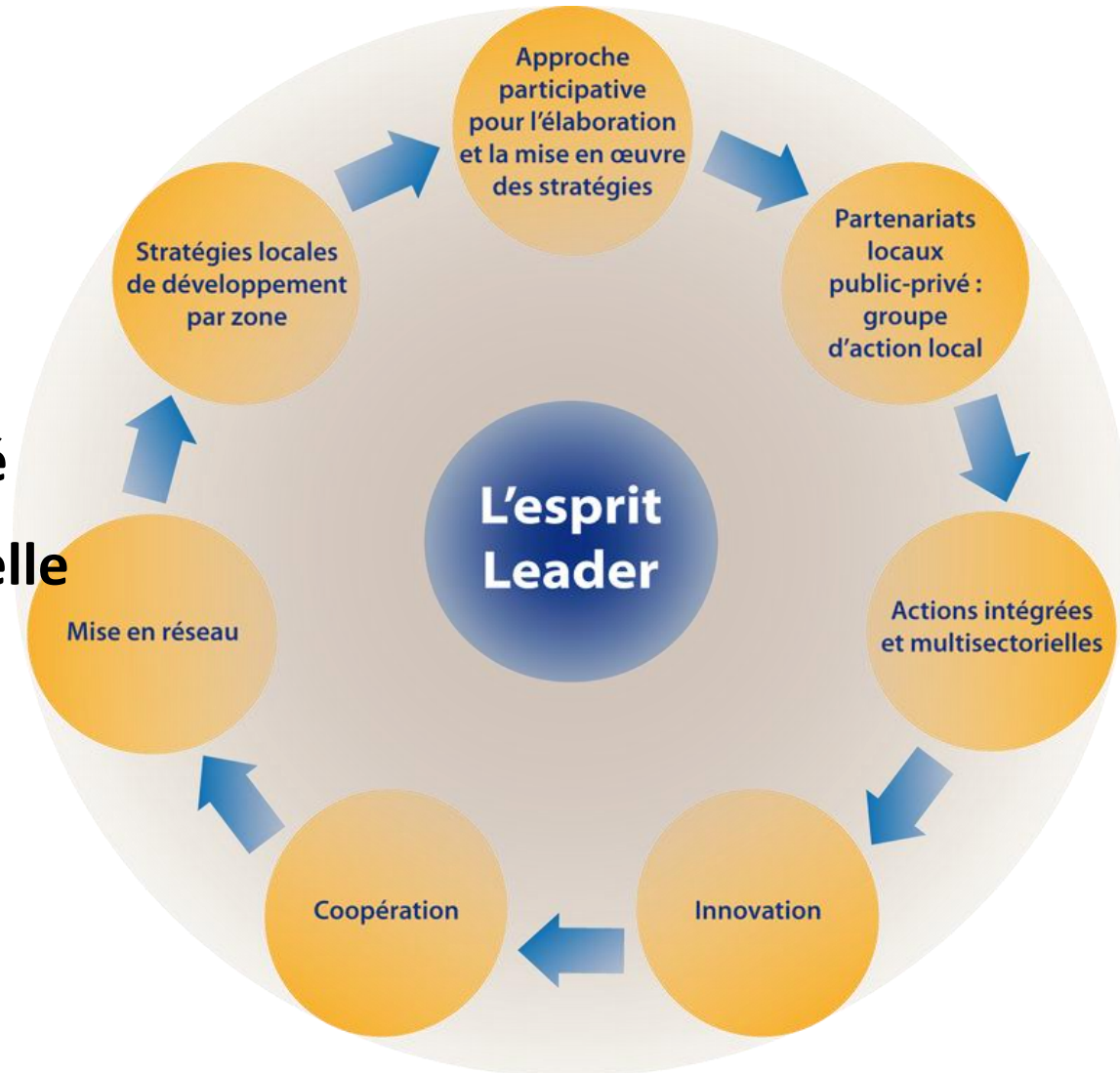


BDCARTO® ©IGN-2006  
Reproduction interdite  
Licence 2008-CISE27-1007  
Mise à jour : 08/10/2015  
DADR/SDR



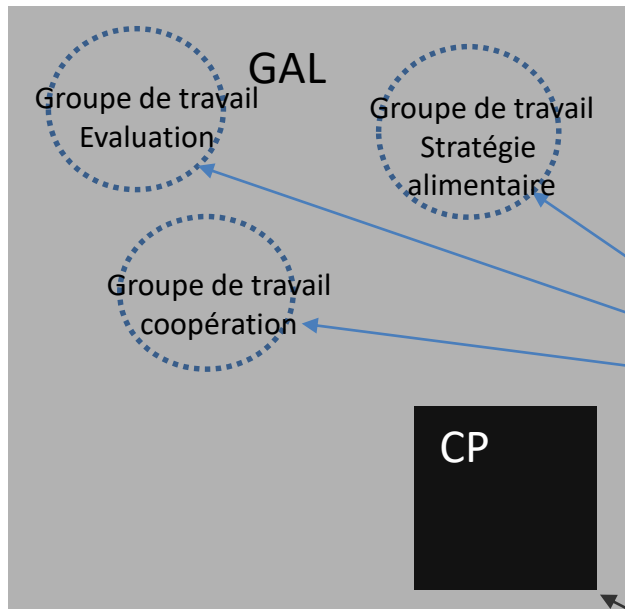
# L'esprit Leader :

- Stratégie Locale de Développement
- Approche ascendante
- Partenariat public privé
- Approche multisectorielle
- Innovation
- Coopération
- Mise en réseau



# Les instances Leader :

## GAL : Groupe d'action locale \*



Les membres du **GAL** sont :

- des élus du territoire
- des acteurs privés représentant les différents secteurs d'activités du territoire
- des acteurs associatifs et autres représentants des groupes d'intérêts locaux existants

Groupes de travail (Composées de membres du CP et de toutes personnes intéressées pour approfondir une thématique. Permet d'apporter de la matière au GAL et au CP si besoin, faire émerger des projets dans un champs spécifique...)

## CP : Comité de Programmation (CP) \*

Le **CP** est composé de 15 membres :

- Collège public : 6 élus (et 6 suppléants)
- Collège privé 9 privés (et 9 suppléants)

\* Les partenaires privés et associations doivent représenter plus de 50% du partenariat local.



# Rôle du Comité de Programmation

## Missions:

- Le comité de programmation est **l'instance décisionnaire** du GAL.
- Il valide **l'opportunité des projets (puis la programmation** de ces derniers) selon un grille de sélection des projets.
- Il n'a pas qu'un rôle « décisionnaire » **il a aussi un rôle d'accompagnement** des porteurs de projets (lorsque les projets passent en « opportunité » les membres du CP peuvent suggérer une mise en réseau entre acteur par exemple)
- Ce n'est **pas une « caisse enregistreuse des projets »**, il y a des discussions/débats entre les membres (= partenariat public privé).
- Les **membres du CP ne gèrent pas la partie administrative** (du rôle de l'équipe qui peut être amené à prendre contact avec les cofinanceurs et à contrôler l'éligibilité des projets).



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



L'EUROPE S'ENGAGE  
en région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FEADER



# Un Comité de Programmation (COPROG)

## « type » :

- **Etat des lieux** : ce qui s'est passé depuis dernier COPROG,
- **Point sur la stratégie** : Point d'avancement sur la maquette financière, retour des commissions, point calendrier, point avenant, point évaluation...
- **Sélection en « opportunité » de quelques projets** : présentation par le porteur de projet, analyse par les membres du CP du projet (suivant la grille de sélection des projets) : débat, préconisations et notation.
- **Vote en programmation** des projets validés ultérieurement en « opportunité »



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# Rappel

Le programme LEADER DC2V est structuré de la manière suivante :

- 3 fiches actions thématiques (n°1 à n°3)
- 1 fiche action n°4 concernant la coopération (interterritoriale et transnationale)
- 1 fiche action n°5 concernant l'animation du programme (poste de chargée de mission et de gestionnaire, évaluation et actions de communication)



## En résumé, LEADER, c'est :

- Un terrain d'expérimentation pour tester des nouvelles façon de travailler (méthodes), d'optimiser l'action (projets nouveaux, innovants) et les financements publics (articulés avec des subventions de l'Europe).
- Un projet éligible au programme LEADER ne veut pas dire qu'il sera sélectionné et touchera des subventions de l'Europe via le programme LEADER.
- La mise en place d'un processus de sélection des projets est une obligation de l'Europe.



# 2017 : une année de construction et d'appropriation du programme

- Conventonnement
- Sensibilisation et information auprès des EPCI et des instances du LEADER
- Information et communication auprès des porteurs de projets
- Construction des outils de gestion et d'aide à la décision
- Programmation des 1ers projets



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# Contacts programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais

Président du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais :

Frédéric De Flaugergues : [fredericdeflaugergues@gmail.com](mailto:fredericdeflaugergues@gmail.com)

Equipe technique basée à ARCHE Agglo / site de Champos :

Marielle BRUYAS, chargée de mission LEADER : [m.bruyas@archeagglo.fr](mailto:m.bruyas@archeagglo.fr)

Stéphanie TARDY, gestionnaire LEADER : [s.tardy@archeagglo.fr](mailto:s.tardy@archeagglo.fr)

Tél : 04 26 78 57 65 / 04 26 78 57 64

adresse postale :

ARCHE Agglo - Service LEADER  
BP 103 - Rue des Condamines - 07300 Mauves